



MAIRIE DE SAINT - G E R V A I S L E S B A I N S

74170 – HAUTE-SAVOIE

N° 26/2025

ARRETE MUNICIPAL

MONTÉE DU NID D'AIGLE – SAMEDI 19 JUILLET 2025

**VERSEMENT DES PRIMES AUX RESULTATS ET DES PRIMES D'AIDE AU TRANSPORT
POUR LES ATHLÈTES DE LA COUPE DU MONDE**

Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-Les-Bains,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/075 du 24 mai 2020 relative aux délégations de certaines attributions du Conseil Municipale au Maire,

Article 1 : Il est défini au préalable les catégories de primes cumulatives suivantes pour la remise des prix selon le classement officiel et les résultats de la montée du Nid d'Aigle du 19 JUILLET 2025 :

1.1 Primes aux résultats pour les 10 premiers hommes et les 10 premières femmes définies comme suit :

Scratch Homme	Scratch Femme
1 Homme : 1 000 €	1 Femme : 1 000 €
2 Homme : 500 €	2 Femme : 500 €
3 Homme : 300 €	3 Femme : 300 €
4 Homme : 100 €	4 Femme : 100 €
5 Homme : 100 €	5 Femme : 100 €
6 Homme : 100 €	6 Femme : 100 €
7 Homme : 100 €	7 Femme : 100 €
8 Homme : 100 €	8 Femme : 100 €
9 Homme : 100 €	9 Femme : 100 €
10 Homme : 100 €	10 Femme : 100 €

1.2 Primes aux records : * Non applicable en 2025 (parcours modifié)

Record Homme	Record Femme
400 €	400 €

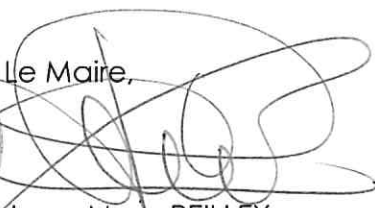


M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

Article 2: Lesdites primes seront versées sur la base de tableaux récapitulatifs retraçant respectivement les résultats et éventuels records et le classement issu de la WMRA.

Article 3: Monsieur Le Maire de la Commune de Saint-Gervais-Les-Bains et Madame la Comptable Publique sont chargés chacun, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-Les-Bains, le 18 avril 2025

 Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX

Mis en ligne le 18-04-2025
Télétransmis en Sous-Préfecture le 18-04-2025